



## Communiqué de presse

05 juin 2020

# Le Service Public régional de l'Efficacité Energétique complète son offre de financement en permettant à ses abonnés de bénéficier de l'Eco-prêt à taux zéro.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, la Régie régionale du SPEE est autorisée à distribuer l'Eco-prêt à taux zéro, offre de financement complémentaire à la solution de tiers-financement déjà proposée à l'ensemble des abonnés.

Au travers de ces dispositifs Pass Rénovation et Pass Copropriété, la Régie régionale du SPEE simplifie les projets de rénovation énergétique des ménages en jouant le rôle de tiers de confiance, d'acteur de proximité et de garant de la qualité des travaux. Concrètement, pour chaque projet, c'est une solution personnalisée et complète, à la fois technique et financière, qui est faite aux propriétaires, occupants ou bailleurs ; et cela, sans condition de ressources, ni d'âge.

Frédéric Nihous, Président de la Régie du SPEE précise « Avec l'Eco-prêt à taux zéro, le SPEE dispose d'un nouvel atout pour accompagner de manière complète les particuliers et les copropriétés dans le cadre de leur projet de rénovation énergétique : ingénierie technique (architecturale et thermique), financière (plans de financement individuels et collectifs, recherches d'aides) et financements (préfinancement des aides, tiers-financement et Eco prêt à taux zéro). ».

Début 2020, la Régie avait déjà fait évoluer son offre pour permettre de faciliter les rénovations énergétiques : coûts différenciés pour un dispositif Pass Rénovation « à la carte », distribution de la prime CEE pour faciliter le financement des projets en logement individuel. En proposant l'Eco-prêt à taux zéro, la Régie muscle une nouvelle fois son accompagnement pour répondre au mieux aux besoins des ménages.

### L'Eco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ) et ses avantages

L'Eco-PTZ<sup>1</sup> est l'un des dispositifs du plan gouvernemental de rénovation énergétique de l'habitat. Il permet de financer la rénovation énergétique des logements et ainsi de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

L'Eco-PTZ comporte de multiples avantages puisqu'il permet aux particuliers de bénéficier d'un prêt à taux zéro de 30 000 euros maximum par logement, en fonction du programme de travaux, et pour une durée maximale de 15 ans. De plus, l'Eco-PTZ est cumulable avec les aides de l'Anah et des collectivités territoriales, les certificats d'économies d'énergie, le prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété, et bien entendu, avec la solution de tiers-financement du SPEE.

### Deux Eco-PTZ pour répondre à la demande des particuliers et des copropriétaires

Dans le cadre de son accompagnement financier, la Régie régionale du SPEE aura la possibilité de distribuer 2 types d'Eco-PTZ<sup>2</sup> :

- **L'Eco-PTZ « Performance globale » pour les particuliers** : un prêt contracté à titre individuel pour tous les propriétaires, occupants ou bailleurs, d'un logement utilisé comme

<sup>1</sup> Article 184 de la loi de finances pour 2019 : Eco-PTZ prorogé jusqu'en 2021.

<sup>2</sup> <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>



résidence principale et achevé depuis plus de deux ans ; sans condition de ressources, pour financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

- **L'Eco-PTZ « Copropriété » pour les copropriétaires** : Disponible prochainement, à condition de validation par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, un prêt collectif octroyé au syndicat des copropriétaires, pour le compte des copropriétaires qui souhaitent y participer, permettant de financer des travaux d'intérêt collectif réalisés sur les parties privatives mais également les travaux réalisés sur les parties et équipements communs de l'immeuble. En complément, chaque copropriétaire peut faire une demande d'Eco-PTZ individuel complémentaire pour financer d'autres travaux que ceux réalisés par la copropriété. Ce financement a également d'autres avantages comme l'absence de limite d'âge, l'absence d'hypothèque ou de caution personnelle (pas de solidarité entre les copropriétaires en cas d'impayés).

### Un accompagnement complet

Offrant à la fois un accompagnement technique avant, pendant et après les travaux ainsi qu'une solution de financement, le SPEE, en plus de permettre de réelles performances énergétiques, a été pensé pour être accessible à tous, sans condition de ressources ni d'âge. Première société publique de tiers-financement, la Régie régionale du SPEE a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives à des propriétaires parfois un peu perdus. 83% des abonnés au dispositif ont opté pour un accompagnement technique et la solution de financement du dispositif, qui propose un remboursement du montant des travaux en tenant compte des économies d'énergies réalisées. Un financement totalement complémentaire aux aides territoriales, régionales ou nationales en vigueur.

### Données et chiffres (fin avril 2020)

La Régie régionale du SPEE travaille en concertation avec les collectivités, l'Anah, l'ADEME, les fédérations du bâtiment, etc.. Cette collaboration permet d'accompagner au mieux les particuliers et les copropriétés :

- 6 624 contacts enregistrés
- 3 099 diagnostics thermiques réalisés
- 650 logements rénovés
- Montant moyen des travaux réalisés (logement individuel) : 43 500 euros
- Gain énergétique moyen engendré par les travaux : 45%

**Plus d'infos :** [www.pass-renovation.hautsdefrance.fr](http://www.pass-renovation.hautsdefrance.fr)

#### Contact presse :

Céline WILLIERVAL - Responsable communication et marketing territorial

Tél. 03 65 88 95 16

[celine.willerval@hautsdefrance-spee.fr](mailto:celine.willerval@hautsdefrance-spee.fr)

[www.pass-renovation.hautsdefrance.fr](http://www.pass-renovation.hautsdefrance.fr)

REGIE REGIONALE DU SERVICE PUBLIC DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

**Bureaux** : 5E, boulevard du Port d'aval – 80000 AMIENS / **Siège social** : 11, mail Albert 1<sup>er</sup> – 80000 AMIENS  
contact@hautsdefrance-spee.fr – Tél : 03 65 88 95 12 – Fax : 03 65 88 95 19

SIRET 799 988 373 00012 – APE 8413Z – AGREMENT 11608-S

